

## SÉANCE 9 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame DEYMIÉ Christine, Maire.

Présents : MM. DEYMIÉ Christine, FRAYSSINET Emilie, SOLIER Hélène, JOURNOUD Carole, FREDERIC Sophia, BARTHEZEME Nelly, ANDREOLLO Bernard, CAZOTTES Pascal, CRAYSSAC Claude

Absents excusés : CORDURIER Anne (procuration Christine DEYMIÉ), MACIA IBORRA Pauline, TREMOLIERES Alain (Procuration à Emilie FRAYSSINET), BENEDET Jean-Pierre

Secrétaire de séance : JOURNOUD Carole

### **ORDRE DU JOUR**

- approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 aout 2025
- personnel communal
- questions diverses

### **I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 AOUT 2025**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents ou représentés le compte-rendu de la séance du 7 aout 2025.

### **II / PERSONNEL COMMUNAL**

- Approbation d'une convention de rupture conventionnelle et fixation des modalités  
Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un adjoint technique, reçue le 14 août 2025, sollicitant une rupture conventionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la rupture conventionnelle et valide les termes de la convention de rupture conventionnelle.

La date de cessation définitive des fonctions est fixée au 19/10/2025 0h00.

Le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle est fixé à 6000 euros, calculé conformément aux dispositions du décret n° 2019-1596.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Madame le Maire, est autorisée à signer la convention de rupture conventionnelle au nom de la collectivité.

- 3 agents sont recrutés en CDD pour l'école (remplacement et surcroit de travail)

### **III / QUESTIONS DIVERSES**

- Place PMR place du Coq : demande déplacement car trop petite (pas aux normes)
- Mécontentement de locataires place du Coq pendant la fête votive.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21 h 30.